



HAL
open science

Accord sujet / verbe et constructions syntaxiques : approche diachronique

Bernard Combettes, Sophie Prévost

► **To cite this version:**

Bernard Combettes, Sophie Prévost. Accord sujet / verbe et constructions syntaxiques : approche diachronique. *Le Français Moderne - Revue de linguistique Française*, 2017, 85, pp.60-80. hal-03907997

HAL Id: hal-03907997

<https://hal.science/hal-03907997>

Submitted on 27 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Accord sujet / verbe et constructions syntaxiques : approche diachronique

Bernard COMBETTES et Sophie PRÉVOST

1. INTRODUCTION

Lorsqu'on observe la question de l'accord en français dans une optique diachronique, il est facile de constater que, dès les plus anciens textes, se rencontrent les principaux types de problèmes que connaît déjà le latin en ce qui concerne le marquage de la relation sujet - verbe.

Dans le cas du latin, toutefois, il convient de prendre en compte la spécificité d'un système syntaxique qui se caractérise par l'incorporation du sujet à la forme verbale sous la forme d'une désinence et l'ajout facultatif d'un syntagme nominal (désormais SN) au nominatif ordinairement considéré comme sujet, mais fonctionnant en fait comme une apposition au sujet sous-jacent (cf. Benveniste 1966 : 231). Il n'est pas surprenant que, dans un tel cadre, les cas de non-accord du verbe avec le sujet – du moins avec le sujet « apparent » – soient relativement nombreux, qu'il s'agisse de l'accord « ad sensum » ou du traitement de plusieurs « sujets », juxtaposés ou coordonnés. On rappellera également la possibilité, en latin tardif, de construire certains impersonnels avec un constituant associé qui n'est pas au nominatif comme on pourrait l'attendre, mais à l'accusatif :

- 1) et sic fit orationem (*Peregrinatio Aetherae*, cit. Ernout et Thomas, 1959 : 206)
et ainsi se fit un discours
- 2) faciatur triclinia¹ (Pétrone, cit. Ernout et Thomas, 1959 : 206)
qu'il soit fait un lit

Ces caractéristiques du système latin se retrouvent, toutes proportions gardées, dans les principaux types de non-accord tels qu'ils se présentent dans la diachronie du français ; si la plupart de ces cas se régularisent à la période classique, en grande partie sous l'influence des points de vue normatifs, certaines variations subsistent toutefois encore aujourd'hui. Les faits d'accord peuvent ainsi être classés sous trois grandes rubriques, en fonction des divers facteurs qui paraissent influencer leur fonctionnement, sans toutefois que les frontières de ces catégories soient parfaitement étanches : facteurs d'ordre syntaxique et sémantique, avec le rôle de certaines constructions, comme l'impersonnel, le pronominal, ou encore le passif ; facteurs d'ordre sémantique, lorsqu'il s'agit de l'accord « d'après le sens », d'un singulier

¹ On ne saurait certes exclure que *triclinia* soit un féminin singulier (Ernout & Thomas hésitent, et Gaffiot évoque effectivement ce cas comme un possible nominatif singulier et non un neutre pluriel, mais il ne cite que cet exemple).

interprété comme un pluriel, dans le cas des collectifs ou des quantitatifs, ou d'un pluriel interprété comme un singulier, dans le cas des « binômes synonymiques » ; facteurs d'ordre discursif, lorsque par exemple la présence d'un sujet « après-coup » entraîne l'accord avec le premier seulement des sujets. Il faut souligner le fait que, dans la plupart des cas, l'importance des facteurs sémantiques, en particulier celle du type de sujet (collectif ou non), ne peut être examinée sans que soit prise également en considération la construction syntaxique dans laquelle le sujet est inséré. C'est cette démarche que nous adopterons ici pour observer les tendances qui se font jour durant la période du moyen français et pour déterminer sur quels points la variation est la plus sensible. En essayant de déterminer le poids respectif des divers paramètres qui entrent en jeu, nous aborderons ainsi successivement les structures impersonnelles et certaines constructions qui peuvent en être rapprochées, le rôle joué par la détermination nominale, enfin le cas particulier des sujets coordonnés ou juxtaposés.

2. LES CONSTRUCTIONS IMPERSONNELLES

En français moderne, on distingue généralement les *verbes* impersonnels, assez peu nombreux (verbes météorologiques, et verbes modalisateurs ou de survenance, suivis d'un SN, d'une complétive ou d'un infinitif), et les *constructions* impersonnelles², qui impliquent des verbes admettant une construction impersonnelle et personnelle :

Il arrive trois hommes → trois hommes arrivent

Dans un exemple tel que celui-ci, l'analyse traditionnelle considère le pronom impersonnel *il* comme le sujet grammatical, et la séquence postverbale comme le sujet logique. Ces constructions présentent un certain nombre de caractéristiques, bien connues, que nous rappelons ici brièvement. En premier lieu, elles impliquent, sur le plan sémantique, des verbes de présentation, d'apparition, de disparition, de survenance..., qui, sur le plan syntaxique, correspondent à des verbes intransitifs inaccusatifs, le plus souvent d'aspect télique (mais l'on trouve aussi parfois des exemples avec un verbe d'aspect non télique : *il court de drôles de bruit...*). Par ailleurs, le pronom impersonnel est toujours présent, au moins à l'écrit, et l'« élément associé » (terme que nous empruntons à Dufresne et Dupuis 2008) peut revêtir différentes formes : pronom, complétive, infinitif ou bien syntagme nominal (le déterminant étant généralement indéfini). C'est à ce dernier cas que nous nous attachons ici.

2.1. Les constructions impersonnelles en ancien français : des structures variées et complexes

On observe, pour l'ancien français, une même distinction entre les deux types de verbes, mais la palette des deux est bien plus large que pour le français moderne, puisqu'on trouve des verbes transitifs sans objet exprimé et des intransitifs inergatifs (voir respectivement les exemples 22 et 24 ci-dessous, et pour un recensement exhaustif des verbes : Buridant, 2000, p. 401-403).

² On parle aussi de verbes essentiellement ou non essentiellement impersonnels.

La large gamme de verbes pouvant prendre place dans des constructions impersonnelles va progressivement se réduire à partir du moyen français, ces verbes trouvant désormais place dans des constructions passives ou des tournures pronominales dites « passives ». Ainsi, une construction telle que :

- 3) Eissi **neia des nex plusors**,
Qui ne porent avoir secors (Benoit, *Chr. des ducs de Normandie*, fin 12^e)
‘ainsi il sombra bien des navires qui ne purent être secourus’

sera remplacée par une tournure du type : « il se noya plusieurs navires... ». Le verbe *somber* (qui offre la meilleure traduction de l'exemple) est quant à lui toujours possible dans ce type de construction.

La difficulté majeure, et le facteur décisif, pour l'analyse de ce type de constructions en ancien français, et encore en moyen français, réside dans l'interprétation de l'élément associé (*des nex plusors* dans l'exemple 3), qu'il soit postverbal ou préverbal : s'agit-il d'un complément (et donc d'un sujet logique) ou d'un sujet grammatical ? Différents critères sont à prendre en compte pour tenter de répondre à cette question, bien qu'aucun ne s'avère pleinement décisif. Le premier d'entre eux est la présence ou non du pronom impersonnel. Toutefois, l'ancien français étant une langue à sujet nul (et le pronom impersonnel restant longtemps réfractaire à l'expression), l'absence de *il* ne peut garantir qu'il faille interpréter l'élément associé comme un sujet. De même, la position de l'élément associé, préverbale ou postverbale, ne constitue pas un élément déterminant, dans la mesure où l'ordre des mots est relativement souple en ancien français, et encore en moyen français : le sujet nominal peut se trouver après le verbe, et les compléments, y compris l'objet nominal, peuvent à l'inverse occuper une position préverbale. Le nombre de l'élément associé - et son accord éventuel avec le verbe - ne permet pas davantage de trancher. En effet, avec un verbe au pluriel, on trouve des éléments associés au pluriel ou au singulier (et à l'inverse avec un verbe au singulier on peut trouver un sujet au pluriel, mais cela relève plus de la problématique des noms collectifs ou coordonnés / juxtaposés, qui est traitée en 3.). Enfin, le cas auquel se trouve l'élément associé ne permet pas non plus d'opter avec certitude pour telle ou telle interprétation, la déclinaison bicasuelle s'avérant défailante dès l'ancien français : le cas est inexistant pour bon nombre des noms féminins, et, pour les noms masculins, la distinction cas sujet/cas régime commence très tôt à s'effriter. Ce déclin des distinctions casuelles participe probablement au flottement que l'on observe dans les constructions impersonnelles, l'élément associé apparaissant au cas sujet ou au cas régime, y compris quand *il* est exprimé, ou bien qu'il s'agit sans ambiguïté d'une construction impersonnelle (c'est le cas avec le verbe *avoir*). Les exemples qui suivent illustrent les différentes configurations que l'on peut observer en ancien français.

a) Constructions en (*il*) (*i*) a : construction impersonnelle non ambiguë

La présence du verbe *avoir* invite à interpréter la construction comme impersonnelle, dans la mesure où, dans les exemples considérés, l'élément associé ne peut correspondre au sujet grammatical, pour des raisons sémantiques, et doit donc

être analysé comme un complément, que *il* soit exprimé ou non. Dans ce type d'exemples, l'élément associé peut apparaître en position postverbale ou préverbale (ex. 4). Le cas régime, illustré par les exemples (4) à (6), semble prévaloir :

- 4) **Meillor vassal n'out** en la curt de lui (*Roland*, 1100)
'il n'y eut à la cour de meilleur vassal que lui'
- 5) « Sire, **il a** chaiens **un haut homme** en prison (*Clari, Conquête de Constantinople*, après 1205)
'il y a ici un homme de haut rang en prison'
- 6) et ge vos di qu'**il a aucuns el monde** qui por lui metroient leur cors a mort... (*Mort Artu*, 1230)
'et je vous dis qu'il y en a certains au monde qui pour elle se feraient tuer'

On rencontre cependant aussi, bien que plus rarement, des occurrences d'élément associé au cas sujet (dans les exemples rencontrés celui-ci est en position postverbale) :

- 7) Nen i **out uns d'eus tot sous**
Qui osast prendre ses adous (*Tristan de Beroul*, fin 12^e)
'il n'y eut personne d'entre eux (litt. : *il n'en y eut un d'eux tout seul*) qui osât prendre les armes contre lui'

C'est généralement aux contraintes métriques et à celles de la rime que l'on attribue cette « entorse à la déclinaison », cette explication, qu'on ne saurait écarter totalement, ayant cependant l'inconvénient d'être à la fois invérifiable et trop souvent sollicitée « par défaut ».

b) Autres constructions impersonnelles avec *il* exprimé.

Dans certaines constructions, la présence du pronom *il* ainsi que le sémantisme du verbe incitent à analyser le tour comme impersonnel, et l'élément associé comme un complément. Le cas de celui-ci connaît cependant un flottement bien plus marqué que dans les exemples précédents (avec le verbe '*avoir*'), et ce, quelle que soit sa position. On rencontre ainsi des éléments associés postverbaux au cas régime :

- 8) De Cornouaille du païs
De Morrois erent si eschis
Qu'*il* n'i **osout un sol** entrer (*Tristan*, fin 12^e)
'Les gens de Cornouaille se méfiaient du Morrois au point que nul n'osait y pénétrer'
- 9) Sachiez qu'*il* n'i **faut nule rien** (Ch. de Troyes, *Cligès*, vers 1176)
'sachez qu'il n'y manque aucune chose'
- 10) Ja n'i **pert il** ne **cop ne plaie** (*Cligès*, 1176)
'il n'y apparaît jamais ni coup ni plaie'

Mais l'on trouve aussi, toujours derrière le verbe, des éléments associés au cas sujet :

- 11) Et veez vos celui qui porte
An son escu pointe une porte,
Si sanble qu'*il s'an isse uns cers* ? (Ch. De Troyes, *Charrette*, vers 1180)
'on croirait vrai qu'un cerf en sort'
- 12) *il n'i failloit ne fers ne clos* (*Yvain*, vers 1177)
'il n'y manquait ni fer ni clou'
- 13) Gardez qu'*il ne li faille riens* (*Erec et Enide*, 1170)
'Veillez à ce qu'il ne manque rien'

Il est intéressant de comparer les exemples (12) et (13) avec l'exemple (9) : la construction verbale est très proche, mais l'élément associé, analysable comme un complément, est au cas régime dans le premier cas et au cas sujet dans les deux autres. On trouve enfin des exemples d'élément associé au cas sujet, et en position préverbale :

- 14) Se *il nule enors m'i croist* (*Erec et Enide*, 1165)
'S'il m'y croît quelque honneur'

La difficulté pour les exemples 11 à 14 tient à ce que la présence du morphème *il* milite nettement en faveur d'une interprétation impersonnelle de la construction, mais que l'élément associé est au cas sujet. Qui plus est, et c'est ce qui distingue ces exemples de l'exemple (7), cet élément associé, en l'absence de *il*, pourrait être sélectionné par le verbe, tant du point de vue sémantique que morphologique (accord en nombre).

c) Constructions ambiguës (sans *il*)

L'interprétation de certains exemples s'avère plus difficile encore du fait de phénomènes de désaccord, touchant d'une part au nombre et d'autre part au cas. Sur ce dernier point, la situation est d'autant plus délicate que la déclinaison commence à se fragiliser dès l'ancien français, et que certaines positions tendent à favoriser l'extension du cas régime, en particulier celle du sujet après le verbe (voir Buridant 2000, p. 76). Cette dernière tendance peut être interprétée comme un mouvement vers la fixation de la relation entre la position et l'assignation de la fonction. Les exemples suivants illustrent les différents cas de figure.

Il s'agit tout d'abord d'occurrences dans lesquelles l'élément associé, postverbal, est au pluriel, alors que le verbe est au singulier. La morphologie des éléments du groupe nominal ne permet pas toujours de décider s'il s'agit de cas sujet ou de cas régime, comme en (15)-(17), le pluriel étant identique pour le féminin aux deux cas :

- 15) De lui **descendi tex lignees**
Qui mout furent puis essaucees (*Chr. des ducs de Normandie*, fin 12^e)
‘il descendit de lui des lignées qui prospérèrent ensuite’
- 16) Eissi **neia des nex plusors**,
Qui ne porent avoir secors (*Chr. des ducs de Normandie*, fin 12^e)
‘ainsi il sombra bien des navires qui ne purent être secourus’
- 17) **Aparut** sor l’autel **les mains**
Nostre Seigneur qui moult l’ama (*Vie de S. Josse*, déb. 13^e)
‘Il apparut sur l’autel les mains de notre Seigneur...’

Dans d’autres exemples, il s’agit sans ambiguïté d’un cas sujet pluriel :

- 18) As premerains cols i **fu mort**
andui li frere aneslopas (*Eneas*, vers 1155)
‘il y mourut les deux freres sur le champ’

Signalons par ailleurs la possibilité de trouver des syntagmes nominaux définis (17 et 18), ce qui n’est plus possible aujourd’hui.

On trouve en outre des éléments associés préverbaux au pluriel (le verbe étant toujours au singulier), qui peuvent être au cas régime, comme en (19)-(20) :

- 19) **Totes honors** a lui **abonde** (*Cristal et Clarie*, 13^e)
‘Il lui arrive en abondance tous les honneurs’
- 20) Ne croi que **iii. jors** lor **vaille** (*Florian et Florete*, fin 13^e)
‘je ne crois pas que trois jours leur soient utiles’,

ou au contraire au cas sujet :

- 21) **Cent nex**³ **arriva**, ce m’est vis (*Chr. des ducs de Normandie*, fin 12^e)
‘il arriva cent navires, me semble-t-il’

On peut proposer deux interprétations des exemples qui précèdent. La première en fait des constructions impersonnelles, le pronom *il* n’étant pas exprimé. La présence du cas sujet ne permet en effet pas d’exclure une telle analyse dans la mesure où, dans des constructions impersonnelles avérées (voir en particulier les exemples (7) et (11)-(13)), on rencontre des éléments associés au cas sujet : le cas régime, bien que prévalent, n’est pas encore la règle. De plus, la position préverbale de l’élément associé est tout à fait compatible avec la relative souplesse de l’ordre des mots qui prévaut à cette époque : le complément, et même l’objet nominal, s’antépose facilement au verbe. On aurait ainsi : CV (*il* non exprimé).

³ Cet exemple est cependant ambigu quant au cas. La forme *nex* est indifférenciée au pluriel (cas sujet et cas régime identiques), de même que la forme *cent* (qui reste parfois invariable, mais peut aussi prendre la marque du pluriel au cas régime masculin et aux cas sujet et régime féminin).

Une autre interprétation consiste à en faire des constructions personnelles, avec, dans ce cas, un désaccord entre le sujet pluriel et le verbe au singulier, fait qui n'est pas rare en ancien français (voir 3. ci-dessous). Une telle analyse devient en revanche plus difficile lorsqu'au désaccord en nombre s'ajoute le désaccord en cas, l'élément associé étant au cas régime, comme en (19) et (20). La première interprétation semble donc être la plus convaincante.

On rencontre cependant un autre type d'exemples, qui vient davantage encore brouiller l'interprétation de telles séquences.

d) Constructions mixtes

Il s'agit de constructions qui commencent par le pronom *il*, et qui comportent un élément associé au pluriel et un verbe au pluriel ; sémantiquement et morphologiquement (au moins pour le nombre), l'élément associé pourrait être le sujet du verbe. Il semble donc que l'on ait, en surface au moins, deux sujets. Ce type de structure, déconcertant pour le locuteur moderne, présente différentes configurations.

L'élément associé peut être au cas régime pluriel, comme en (22) et (23) :

22) En cel pré avoit un rastelier ou *il manjoient cent et cinquante toriaus* (*Queste*, vers 1220)

'il y avait dans ce pré un ratelier où mangeaient cent cinquante taureaux'⁴

23) Quant *il furent entré* enz entor *cinquante chevaliers* (*Li fet des Romains*, 13^e)

'quant il fut entré environ cinquante chevaliers'

Dans de tels exemples se pose la question de l'analyse du pronom *il* : s'agit-il d'un pronom impersonnel, ou bien d'un pronom personnel au pluriel (la forme *il* est la forme étymologique de *illi*: ce n'est que plus tard que sera ajouté un 's' analogique). L'accord au cas sujet pluriel du participe passé *entré* en (23) pourrait inciter à une telle lecture, bien que l'on puisse aussi considérer que c'est au syntagme *entor cinquante chevaliers* qu'il faut rapporter le participe. Le cas régime de l'élément associé ne suffit pas à écarter son interprétation comme sujet, d'autant que l'on trouve des configurations comparables dans lesquelles ce même élément associé est au cas sujet pluriel :

24) *Il i corurent set roi et quinze duc* (*Couronnement de Louis*, mil. 12^e)

'il y coururent sept rois et quinze ducs'

25) *Il i vont ci vieil prestre et cil viel clop et cil manke* qui tote jor et tote nuit crompt devant ces autex (*Aucassin et Nicolette*, fin 12^e-13^e)

'il y va ces vieux prêtres et ces vieux éclopés et ces manchots...'

26) *Il morront maint vaillant chevalier* (*Gaydon*, 13^e)

'Il y mourra de nombreux chevaliers vaillants'

⁴ Etant donné la complexité de ces constructions, il va de soi que les traductions qui en sont proposées sont nécessairement des interprétations.

On trouve même, bien que cela soit exceptionnel, des cas mixtes, dans lesquels l'élément associé, complexe, est à la fois au cas régime (*serjanz*) et au cas sujet (*escoier*) :

- 27) Mais *ill i sont venu serjanz et escoier*
Par le mien esciant, jusqu'à .iii.milliers (*Parise la duchesse*, entre 1225 et 1250)
'mais il y est venu, à mon avis, jusqu'à trois mille sergents et écuyers'

C'est évidemment la présence d'un verbe au pluriel qui rend particulièrement difficile l'interprétation de tels exemples. Il serait tentant de faire de l'élément associé le sujet grammatical de ces énoncés, mais, *il* étant exprimé, on aurait alors deux sujets grammaticaux. La prise en compte d'exemples du même type en moyen français permet d'apporter un nouvel éclairage sur la question.

2.2. Evolution des constructions impersonnelles en moyen français

Si le type de constructions envisagé en (d) ci-dessus va progressivement disparaître par la suite en français, il est encore bien vivant en moyen français, et même au 16^e siècle :

- 28) Le vendredi ensuivant, Messieurs de la Chambre des comptes estans en la Sainte Chappelle du Pallaix à Paris, et cuidans [...] *il leur furent aportées lettres* par lesquelles il leur apparut certainement que ... (*Journal de Jean Maupoint*, mil 15^e)⁵
- 29) Mais *il est venue une damoiselle*, qu'on appelle la damoiselle de Grantfort... (J. Bueil, *le Jouvencel*, 1461)

On rencontre en outre des exemples dans lesquels le pronom est explicitement au pluriel, et ne peut donc être interprété comme un impersonnel :

- 30) *Ils sont venuz deux hommes* vers ma mere (*Cent Nouvelles Nouvelles*, mil. 15^e)

C'est encore le cas chez Commynes, à la fin du 15^e siècle :

- 31) toutesfoiz *ilz y vindrent de grands personnaiges* (Commynes, fin 15^e)
- 32) Et fut leur conclusion que par les trouz de leurs murailles [...] *ilz saudroient* [jailliraient] *six cens hommes du pays de Franchimont* (id.)

Face à de tels exemples, on peut s'interroger sur la réinterprétation de ce même tour en ancien français : *il* correspond-il à un pronom impersonnel ou à un pronom personnel sujet pluriel (la forme est identique en ancien français) ?

⁵ Nous ne traduisons que les exemples qui peuvent faire difficulté pour le lecteur moderne.

Différentes réponses ont été apportées à cette question. Foulet (1963) considère ainsi que dans ce type de constructions, en ancien français, *il* est au pluriel, comme le verbe et le sujet logique : c'est donc plutôt un pronom personnel. Selon Buridant (2000), *il* annoncerait le sujet logique postposé, ce serait une sorte d'indice. Cette dernière analyse se heurte cependant au fait que l'on n'observe pas nécessairement de phénomène d'accord en genre entre ce pronom « annonceur » et l'élément « annoncé ». Ainsi, selon cette analyse, c'est *elle(s)* et non *il* que l'on s'attendrait à trouver en (28)-(29) ou encore en (33) :

33) ... Mes puis que vos ne me veïstes mes, vos di je qu'*il m'avint une des plus merveilleuses aventure dou monde (Queste)*

L'analyse de Dufresne et Dupuis (2008 et 2010) rejoint en partie celles de Foulet et de Buridant. Selon les auteures, qui se situent dans le cadre d'analyse de la grammaire générative, le pronom *il* est sous-spécifié quant au trait NUM en ancien français (alors qu'à partir du moyen français il est spécifié '-pluriel') : il se voit donc transmettre le nombre de l'élément associé, au cas nominatif. Dans cette perspective, les exemples (22)-(27) correspondraient à des cas d'extraposition. Une telle analyse fait cependant difficulté quand l'élément associé se trouve au cas régime, comme c'est le cas en (22)-(23) : l'élément associé n'est pas au nominatif et ne peut donc déclencher l'accord, et il ne peut par conséquent y avoir extraposition.

Par ailleurs, toujours selon Dufresne et Dupuis, on aurait, pour les formes verbales composées, un « accord distribué » entre l'auxiliaire, qui s'accorderait avec *il*, et le participe passé, qui s'accorderait avec l'élément associé. Une telle analyse s'appuie sur des exemples tels que : 'il m'est venue une nouvelle' (*Mort Artu*, 1230), que l'on peut rapprocher des exemples (23) pour l'ancien français, et (28)-(30) pour le moyen français. Toutefois, concernant l'auxiliaire, rien ne prouve que son accord ne se fait pas aussi avec l'élément associé : aucun indice grammatical ne permet d'affirmer que l'auxiliaire s'accorde davantage avec l'un ou avec l'autre (quand les deux présentent le même nombre).

Si les constructions impersonnelles présentent encore en moyen français certaines des caractéristiques de l'ancien français, elles voient disparaître certaines de leurs configurations : la structure 'élément associé au cas sujet pluriel + Verbe au singulier (comme en (21) : *Cent nex arriva*, dont le caractère ambigu a cependant été souligné en 2.1.c., n'est ainsi plus possible.

On peut considérer que, à cette époque, la distinction morphologique entre sujet (cas sujet) et complément (cas régime) s'est largement effacée, ce qui pourrait conduire à une analyse ambiguë du statut de l'élément associé, en particulier lorsqu'il se trouve en position préverbale, celle-ci étant de plus en plus dévolue à la fonction sujet. Cette difficulté ne se matérialise cependant pas du fait que l'on ne trouve plus d'élément associé ambigu précédant le verbe : il se trouve désormais en position postverbale. Ce point mérite d'être souligné dans la mesure où les séquences Complément-Verbe, et même Objet nominal-Verbe, sont encore possibles en moyen français (avec certes des restrictions sémantiques et syntaxiques, puisque

l'antéposition de l'objet nominal concerne désormais surtout les quantifieurs, numériques, et/ou est associée à des effets de mise en relief) :

- 34) Mais *meilleur serviteur* n'eut point le roy pour ceste année là (Commynes, fin 15^e)
- 35) *Semblables bendes et aussi grosses armées avoient monseigneur de Ravastin frere du duc de Clèves, et Messire Anthoine, basrtard de Bourgongne* (id.)

Les séquences avec antéposition de l'élément associé restent néanmoins possibles dans les constructions impersonnelles qui ne sont pas ambiguës syntaxiquement : c'est le cas avec *il y a*, qui n'a pas de contrepartie personnelle :

- 36) *Des jeunes y avoit il* assez (Commynes)
- 37) *D'autres chefz y avoit il* que je ne nommeray pas pour ceste heure pour briefveté (id.)

On peut interpréter ces faits de la manière suivante : une certaine liberté syntaxique règne encore à cette époque (le sujet peut être postverbal, et le complément ou l'objet peut être préverbal), mais la position préverbale est de plus en plus ressentie comme étant celle dédiée à la fonction sujet et celle qui donne ses marques au verbe. Par conséquent, dans le cas de constructions potentiellement ambiguës, on évite désormais d'y positionner le constituant susceptible d'une double analyse.

Cette brève présentation des constructions impersonnelles en ancien et en moyen français n'a assurément pas épuisé toutes les questions, ni répondu à certaines de celles qui ont été posées, même s'il n'est pas certain que les constructions que nous avons qualifiées de « mixtes » (22-27 pour l'ancien français, et 28-32 pour le moyen français) puissent se prêter à une interprétation univoque. L'analyse mérite cependant d'être poursuivie, et la quantification précise et datée des différentes structures repérées pourrait permettre d'apporter un éclairage supplémentaire sur ces constructions, et sur leur évolution.

2.3. Constructions pronominales et passif

Parmi les constructions pronominales, celles que l'on caractérise souvent comme des pronominales « à valeur passive » peuvent être rapprochées des impersonnels, l'organisation sémantique et informationnelle de l'énoncé étant comparable à celle des structures que nous venons d'examiner. Il faut souligner que la valeur informative de ces tours fait que presque tous les exemples relèvent du schéma VS et il n'est pas surprenant que, dans un tel contexte, l'accord n'ait pas un fonctionnement homogène. Si l'on s'en tient à l'observation des phrases à sujets définis dans le texte de Commynes⁶, on peut constater une répartition à peu près égale du respect et du non-respect de l'accord dans le cas des constructions pronominales; on opposera ainsi :

⁶ Les exemples de ces constructions étant relativement rares en ancien français, nous ne considérons ici que la période du moyen français.

- 38) par division **se perdent** toutes les bonnes choses du monde (Commynes, fin 15^e)
- 39) et **se menoient** tous ces marchés en ung temps et en ung coup (id.),
- et :
- 40) ne **se trouva** a la bataille que ceulx dont j'ay parlé (Commynes)
- 41) et encore **se fust prins** Scutery et Croye par intelligence, par la main dudit seigneur Constantin ... (id.)
'Et encore Scutery et Croye ont été pris à l'aide de complicités par la main dudit seigneur Constantin'

La situation est notablement différente lorsqu'il s'agit de la forme passive. L'opposition défini / indéfini semble alors pertinente, l'accord au pluriel étant systématique avec sujet défini en position postverbale :

- 42) et **furent apportees** toutes les bannieres par les plus notables de la ville (id.)
- 43) Et tantost **furent sonnees** les cloches par la ville (id.)
- 44) et, pour les mutations passees, y **avoient esté mys** ces motz : ... (id.)

Les cas de non-accord avec un sujet défini renvoient en fait à la problématique des sujets coordonnés ou des binômes, que nous évoquerons plus loin :

- 45) La **fut demandé** ceste duchié de Normandie et la riviere de Somme, et plusieurs aultres demandes ... (id.)
- 46) car la **estoit fondée** sa grande auctorité et son grand estat (id.)
- 47) avec grant et saige conseil (...) **fut faicte** ceste loy et ordonnance en France que ... (id.)

3. LE RÔLE DE LA DÉTERMINATION NOMINALE

Comme nous venons de le voir à propos de la forme impersonnelle, avec les variations qui surviennent encore en moyen français et persistent tant que l'expression du sujet *il* n'est pas obligatoire, la distinction des deux zones de l'énoncé – la zone préverbale et la zone postverbale – joue un rôle important parmi les facteurs qui conditionnent la présence de l'accord. Lorsqu'il s'agit de l'ensemble des types de phrase et non seulement des constructions impersonnelles, un autre paramètre, tout aussi important, doit également être pris en considération, celui que constituent les caractéristiques sémantiques du groupe nominal qui remplit la fonction de sujet.

3.1. Les SN indéfinis à déterminant quantitatif

Les SN quantifiés doivent faire l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où ils sont facilement l'objet d'une interprétation comme collectifs, ce qui a tendance à se traduire par un accord au singulier, avec une marge de variation qui existe encore en français contemporain pour certaines expressions.

Il convient de distinguer ici d'une part les numéraux et les locutions à base adverbiale (comme *tant de*, *autant de*, ...), qui apparaissent dès l'ancien français, d'autre part les locutions quantitatives à base nominale (*beaucoup de*, *nombre de*, *quantité de*, ...), qui constituent une série plus récente et sont, dans la plupart des cas, en cours de grammaticalisation en moyen français. On peut faire l'hypothèse que cette deuxième catégorie entraîne moins facilement l'accord au pluriel, dans la mesure où le figement de l'expression comme déterminant n'est pas encore totalement réalisé.

En ce qui concerne les numéraux et les adverbiaux, la variation est apparemment de règle en moyen français, comme on peut l'illustrer par les couples d'exemples suivants, empruntés au même texte :

- 48) et en tout y **mourut** bien trois mil cinq cens hommes (Commynes)
- 49) en ladicte bataille **estoient mors** huyt mil hommes du parti dudict duc (id.)
- 50) Ung aultre jour s'en **alloit** autant des nostres (id.)
- 51) mais en leur compaignee **se misdrent** tant de francs archiers (id.)

On notera que l'emploi du numéral en fonction de pronom ne modifie pas cette tendance, la position postverbale apparaissant toujours comme particulièrement favorable à l'absence d'accord :

- 52) des archiers Escossoys en **mourut** neuf (id.)
- 53) De stradiotz [=cavaliers légers] en **mourut** peu (id.)

Comme on l'a signalé plus haut, l'emploi du verbe au singulier pourrait évidemment correspondre à une forme impersonnelle et il est difficile de trancher sur ce point. Faut-il voir dans cette variation un usage ancien, bien implanté, qui se conserve au-delà de l'ancien français, même si le mouvement général va par ailleurs vers une tendance à l'accord ? L'examen des déterminants à base nominale permet, nous semble-t-il, de mieux cerner le fonctionnement de cette variation.

Il faut tout d'abord remarquer que l'ordre SV favorise nettement la régularité de l'accord. La comparaison avec les numéraux n'est guère facile, dans la mesure où ces derniers n'apparaissent pour ainsi dire pas dans la zone initiale, mais voient leur position limitée à la partie rhématique de l'énoncé, à la suite de la forme verbale. Si l'on excepte un petit nombre de cas particuliers, la combinaison du schéma « direct » avec des sujets de type animé et des verbes d'action conduit à l'accord au pluriel :

- 54) grant *quantité* de ceulx de nostre ost **feirent** des fossés (Commynes)
- 55) vint nouvelles au roy que certain grant *nombre de* Bretons **estoient** venus eulx bouter dedens le chastel (Roya, 1460)
- 56) après que ledict seigneur de Contay eut donné ceste cruelle sentence contre ces pouvres ostageiers, comme avez ouy, dont *une partie d'eulx* **s'estoient mys** par vraye bonté, (Commynes)

‘Après que ledit seigneur de Contay eût donné cette cruelle sentence contre ces pauvres otages, comme vous l’avez entendu, dont une partie s’était proposés [comme otages] par vraie bonté.’

Cette généralisation du pluriel s’étend d’ailleurs à des verbes qui pourraient correspondre à un tour impersonnel :

57) où grant *multitude* de gens **seroient** occiz (Commynes)

L’opposition des schémas de phrase semble ainsi entraîner une dissymétrie très nette dans le fonctionnement de l’accord. C’est dans la séquence XVS, d’ordinaire à valeur « présentative », que la variation demeure importante. Comme nous l’avons suggéré plus haut, le degré de grammaticalisation de la locution quantitative peut être mis en relation avec la plus ou moins grande régularité de l’accord. Le processus semble totalement réalisé pour une forme comme *beaucoup*, qu’il s’agisse de la forme avec ou sans la préposition *de*, qui, chez Commynes par exemple, entraîne systématiquement l’accord au pluriel :

58) [...] **revindrent** *beaucoup* des gens du Roy (Commynes)

Il est intéressant de noter que la construction impersonnelle est, du moins chez cet auteur, systématiquement signalée par l’expression du sujet *il*, ce qui conduit à une répartition très claire des phénomènes d’accord :

59) toutesfois **il revenoit** *beaucoup* gens qui avoient esté cachéz ... (id.)

60) car (...) **il y estoit venu** de nouveau *beaucoup* gens du pays de Piedmont et aultres des subjectz du duc ... (id.)

Les autres locutions ne présentent pas cette régularité. Certaines, comme *force (de)* ou *un tas de* ont un fonctionnement proche de celui de *beaucoup*, mais on relève un petit nombre d’exemples qui présentent un verbe au singulier :

61) Ainsi donc **sailloit** de Paris *force* gens (Commynes)

en face de :

62) L’endemain de nostre veue, **vindrent** grand *force* d’Angloys a Amyens (id.)

63) A l’aube du jour **furent mys** en besongne grant *force de* tonneliers (id.)

ou encore :

64) et **alla** courre *ung grand tas* d’Angloys devant (id.)

en face de :

65) [...] comme **font** *ung tas de* cornars (*Sermon d’un fol ...*, 1480)

- 66) et comme cruellement **forent** traictéz *ung tas de povres francs archiers* (Commynes)

C'est une situation inverse qui peut être constatée avec les expressions (*grant nombre de* (67 à 71), *multitude de* (72 à 76), (*grant*) *quantité de* (77 à 80), l'accord au pluriel étant nettement plus rare que l'accord au singulier.

- 67) **Arriva** devant Paris *grant nombre de gens d'armes* (Fauquembergue, 1421)
- 68) et si y **fut** aussi mené *grant nombre de bombardes, pouldres, artillerie, vivres et grans preparatiz de faire guerre.* (Roye, 1460)
- 69) avecques eulx **estoint** *grand nombre de gens de cheval de deça* (Commynes)
- 70) Au retour de la procession **se montrerent** *grand nombre de misteres et de personnages* (id.)
- 71) Et **se joignirent** avecques luy *grand nombre* et vindrent la ou (...) (id.)
- 72) Ains **vient** *grant multitude de gens* avecques lui (Lelong 1351)
- 73) après **venoît** si *grant multitude de toutes gens* (Bagnyon 1460)
- 74) **Fut** veu une si grande *multitude de corbeaux* en l'air (*Registres du Châtelet*, 1389)
- 75) S'**assemblerent** en la pree de Lusignen *grant multitude de gentilz hommes* (Jean d'Arras, 1392)
- 76) après **vont** une *grant multitude de menestrels* (C. de Pisan, 1404)
- 77) (...) **mourut** *tresgrant quantité de gens* (Roye, 1460)
- 78) et si **fut** envoyé au roy *grant quantité de gens en armes* (Barbastre, 1480)
- 79) et toujours se y en **mectoît** *grant quantité de gens de bien* (Commynes, fin 15^e)
- 80) (...) y **forent** envoiez *grant quantité de gens de guerre* (Roye, 1460)

Dans le cas de la forme *la plupart*, la répartition semble plus équilibrée. Il faut cependant noter que la variation dans l'accord, même dans le schéma SV, ne se produit en fait que lorsque *la plupart* fonctionne comme pronom, sans suite nominale. On peut alors mettre en parallèle :

- 81) sans donner nul ordre à ses meubles ne à ses biens, car *la plupart demoura* au chasteau de Naples (Commynes)
- 82) Et saillit à heure dicte avec par adventure cent chevaulx, dont *la plupart estoit* des Escossoys de sa garde (id.)

et :

- 83) et *la plupart estoient* sans chausses et soulers, pleins de poux et d'ordure. (Roye 1460)
- 84) cent mille besoignes dont *la plupart* en fin sur amours **retournoient**. (*Cent Nouvelles* 1456)

La présence d'un SN entraîne l'accord au pluriel, du moins dans le schéma SV :

- 85) la ou *la plupart de ses gens s'enfouyrent* en terre et laisserent ...
(Commynes)

alors que la postposition du sujet permet l'accord au singulier, comme c'est le cas pour les autres locutions :

- 86) le Roy tint conseil, là où **fut** *la plupart des seigneurs* de son sang (J. de Bueil, 1461)
87) là où **morut** *la plupart des nobles de France et d'Escosse* (G. Tringant, 1477)

Ce rapide examen des SN sujets comportant un quantifieur, indépendamment de l'intérêt qu'il présente pour l'étude des degrés de grammaticalisation des expressions concernées, fournit également quelques indications qui vont dans le même sens que les observations que nous avons faites plus haut sur le fonctionnement de l'accord dans les constructions impersonnelles. Il s'avère en effet que la position postverbale va de pair avec une plus grande variation, même lorsqu'il s'agit de formes verbales qui ne peuvent facilement entrer dans une tournure impersonnelle. La relation avec la problématique de la progression thématique et de la répartition thème / rhème nous semble ici évidente : l'ordre VS est en quelque sorte caractérisé comme un tour « présentatif », qui introduit un élément marqué comme rhème propre et peut ainsi partager cette propriété avec certains impersonnels. Alors que le sujet en zone préverbale est associé à un SN agent, animé, défini, la zone postverbale est plutôt réservée aux éléments rhématiques, indéfinis, « compléments » ou « associés » à certaines constructions syntaxiques, ce qui explique que le sujet postposé corresponde moins à un sujet prototypique que le sujet qui précède la forme verbale.

Il convient toutefois de prendre en compte les SN définis pour voir si les tendances que nous venons de décrire s'étendent à l'ensemble des SN ou se limitent au cas des indéfinis.

3.2. Sujets définis et ordre VS

Si on prend toujours comme point de repère le texte de Commynes, l'accord semble systématisé dans le schéma SV, mis à part le cas des binômes synonymiques, que nous verrons plus loin ; la présence d'un verbe de type *venir*, verbe qui se prête facilement à la construction impersonnelle, ne l'emporte pas sur le trait + défini du SN sujet et l'accord se réalise au pluriel :

- 88) Aussi les maladies luy **vindrent** tost (Commynes)

Ce qui est à remarquer, c'est que l'accord est également respecté dans le schéma VS ; les occurrences de cette séquence, avec sujet défini, sont certes peu nombreuses, la saillance d'un tel type de sujet rendant difficile sa position dans une zone identifiée comme rhématique. On peut toutefois relever quelques exemples comme :

- 89) et y **estoit** toute la fleur de sa maison (id.)
- 90) et a ceste derniere heure luy **estoyent passees** ses honneurs (id.)
- 91) et **advenoient** les choses myeulx qu'il ne les eut sceu penser (id.)
- 92) incontinent que **vindrent** ces nouvelles au duc Bourgongne (id.)

Il faut noter que le collectif de (89) (*toute la fleur de sa maison*) n'entraîne pas l'accord au pluriel et que les deux derniers exemples cités présentent des verbes (*advenir, venir*) qui sont d'un emploi impersonnel fréquent, ce qui aurait pu conduire au non-accord, comme on l'a vu pour les autres types de sujets. Nous n'avons relevé en fait chez Commynes que deux exceptions :

- 93) et, si n'**eust esté** les dissimulations dudict comte, ... (id.)
- 94) et ne leur **paresoit** que les yeux (id.)

Dans le premier de ces deux exemples, on peut sans doute considérer que l'expression *n'eût été* est déjà en cours de figement pour exprimer l'hypothèse négative. Le deuxième énoncé est plus complexe et doit probablement être interprété comme un impersonnel. La présence du complément *leur* joue un rôle important dans la construction; il paraît en effet difficile d'accepter : (?) *et paraissait les yeux*, le clitique étant indispensable pour que l'emploi impersonnel (*il paraît X à Y*) soit possible.

3.3. Coordination et juxtaposition de SN sujets

La mise en séquence de plusieurs SN en fonction de sujet, qu'il s'agisse de coordination ou de juxtaposition, a longtemps posé problème en ce qui concerne l'accord avec le sujet. A l'époque classique encore, la question fait débat chez les grammairiens et l'abandon de la référence à la syntaxe latine (accord avec le sujet « le plus proche ») met un certain temps à se généraliser dans l'usage. Dans cette structuration à sujets multiples, il convient de traiter à part le cas de certaines coordinations, dont les « binômes synonymiques » constituent une sous-partie, qui présentent, ne serait-ce que du point de vue sémantique, des caractéristiques qui leur sont propres.

3.3.1 Coordination

Il nous a semblé possible de réunir, pour ce qui est du fonctionnement des règles d'accord avec le verbe, les binômes synonymiques, très fréquents en moyen français (cf. Buridant, 1980), et d'autres structures coordonnées, dans la mesure où il s'agit de SN abstraits ; même si un SN comme : *la bestialité et l'ignorance* (101) n'est pas formé, à strictement parler, par la coordination de deux synonymes ou parasyonymes, il renvoie cependant à une réalité dotée d'une unité qui permettrait la substitution par un hyperonyme (*les défauts*). On pourrait ainsi parler, pour de tels SN, de « vision globalisante », ce qui autorise à les regrouper avec les binômes synonymiques. En règle générale, les SN concernés sont donc des abstraits, et, lorsqu'ils sont en position postverbale, souvent non spécifiques, indéfinis ; ces caractéristiques, associées au sémantisme des verbes, entraînent, comme nous l'avons

plusieurs fois constaté pour d'autres types de sujets, une proximité avec les constructions impersonnelles, proximité pouvant aller jusqu'à des cas d'ambiguïté, comme dans les exemples suivants :

- 95) Et alors **se changea** *tout ordre et tout conseil* (Commynes)
- 96) mais tost luy en **vint** *le dommaige et quant et quant la repentance* (id.)
- 97) Premier en **vient** *division et guerre, car (...)* (id.)
- 98) et luy **fut faict** *tres grand honneur et bonne chiere* (id.)

La présence d'un sujet défini, beaucoup plus rare dans cette position, ne semble pas conduire à l'accord :

- 99) si **acroist** *leur malveillance et leur envie* (id.)
- 100) Après **fut apporté** *le vin et les especes* (id.)

Il en va en fait de même avec l'ordre SV, l'absence d'accord y étant quasiment de règle, même avec des sujets définis :

- 101) Mais *la bestialité des princes et leur ignorance* **est** bien dangereuse et a craindre (id.)
- 102) et *sa parole et contenance* **estoit** d'ung hardi et saige chevalier (id.)
- 103) *Une aultre honte et dommaige* luy **advint** que ... (id.)
- 104) *la voix et nouvelles* y **vint** que le Roy estoit mort (id.)

On remarquera que, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, l'expression du déterminant devant le deuxième nom (*leur malveillance et leur envie, la bestialité et l'ignorance*) n'entraîne pas de variation par rapport aux cas de non-expression (*sa parole et contenance, la voix et nouvelles*), cette dernière possibilité – la plus fréquente à l'époque – allant dans le sens d'une plus grande cohésion syntaxique et sémantique du syntagme et ne pouvant que favoriser l'accord au singulier.

3.3.2 Séquence de sujets

La problématique est ici différente, dans la mesure où les facteurs qui guident l'accord sont d'ordre discursif et ne relèvent pas du niveau sémantique. Ni le type de sujet, ni le type de verbe ne paraissent devoir être pris en considération. Une position classique consiste à considérer que l'accord se fait avec le sujet le plus proche, comme en latin, mais ceci revient à faire une simple constatation et n'explique pas les raisons de ce fonctionnement. On peut sans doute analyser cette possibilité comme un phénomène « d'après coup », une séquence plus ou moins longue de sujets étant ajoutée à un premier ensemble SV. Le tour au singulier est majoritaire en ancien français, tendance qui se continue en moyen français. Les exemples sont très nombreux chez Commynes et l'on a l'impression de se trouver devant une sorte de routine discursive dans les énumérations, l'établissement de listes :

105) Entre les aultres y **estoit** *le conte de Dunoys, ..., le mareschal de Lohehac, le comte ...* (Commynes)

106) A la main senestre **estoit** *le seigneur de Ravastin et messire ... et plusieurs aultres* (id.)

Les cas d'accord semblent exceptionnels ; nous n'en trouvons qu'un exemple dans les *Mémoires* :

107) La **arriverent** *messire Charles ... le duc de Bretagne, monsr ... monsr, et monsr ...*(id.),

exemple qui présente pourtant un verbe (*arriver*) qui d'ordinaire se prête bien à l'emploi impersonnel.

On peut par ailleurs noter des schémas syntaxiques qui font clairement apparaître comment a pu se constituer cet enchaînement par addition de SN à une cellule SV déjà établie. Il n'est pas rare en effet, toujours chez Commynes, que le premier sujet soit en position préverbale, comme dans :

108) Touttefois *il monta* a cheval, *et toute l'armee, et commenda que* (...)

109) Des ce que *l'Empereur fut* devant Nuz *et ces princes de l'empire, ilz envoyerent* ...

Cette disposition interdit évidemment l'accord au pluriel et impose une interprétation par l'ellipse du verbe : *il monta à cheval et toute l'armée (monta)*. La non-expression du premier sujet - plus fréquente en ancien français - conduit au même effet :

110) [il] ... et **coucha** la nuyt dedans, *et cinquante hommes d'armes de sa maison* (id.)

111) et y **fut blecié** *ce messire Jehan de Wile, et mourut* deux jours après en la ville, *et ung ou deux aultres de leurs chiefs* (id.)

Dans d'autres cas, la distance qui sépare les sujets, conséquence, dans l'exemple suivant, de la présence du groupe l'adjectival (*toute despessée*) et de la subordonnée consécutive, impose une analyse en terme d'ellipse : *et l'enseigne des archers (l'était aussi)* :

112) Et **estoit** *l'enseigne du bastard de Bourgogne toute despessée, tellement qu'elle n'avoit pas ung pied de longueur, et l'enseigne des archiers dudict conte* (id.)

4. CONCLUSION

Dans cette question assez complexe de l'accord sujet-verbe, nous avons pu constater deux changements distincts : l'un qui est lié à l'évolution syntaxique, dans la mesure où il concerne la position du sujet, l'autre qui dépend davantage de l'organisation discursive et de sa syntactisation, lorsqu'il s'agit des sujets en séquence. Dans le premier cas, la fixation progressive du schéma SVX comme ordre

non marqué conduit à une distinction de plus en plus nette du statut de la zone préverbale et de celui de la zone postverbale, ce qui entraîne une systématisation de l'accord dans la séquence SV, alors que la variation se maintient dans l'ordre VS. Des « résistances » demeurent toutefois et le phénomène de variation est nettement favorisé par la présence d'un sujet SN collectif ou doté d'un déterminant quantitatif. On rappellera qu'il est difficile de séparer cette question de celle de l'obligation de l'expression du sujet, l'emploi du sujet *il* dans les tours impersonnels réglant en particulier bon nombre d'ambiguïtés. Dans le cas des sujets en séquence, c'est la constitution de l'unité « phrase » qu'il faut prendre en considération. Dans une organisation de l'énoncé qui n'accepte plus de groupes « en l'air », qui intègre d'une façon plus ou moins étroite l'ensemble des constituants, l'accord sujet-verbe peut être considéré comme un marquage de la dépendance des divers syntagmes. Sur ce point le français préclassique et le français classique apparaissent comme des périodes déterminantes, cette configuration des sujets en séquence se régularisant apparemment plus rapidement que les autres cas de non-accord : il serait donc nécessaire de poursuivre la présente étude au-delà du moyen français, afin de mieux rendre compte des changements qui se produisent en français classique.

Bernard COMBETTES, Université de Lorraine et UMR-ATILF
Sophie PRÉVOST, Lattice, CNRS/ENS/Université Sorbonne Nouvelle, PSL & USPC

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENVENISTE, Emile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, vol. I, Paris, Gallimard
- BURIDANT, Claude (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES
- BURIDANT, Claude (1980), « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Age au XVIIe siècle » in *Synonymies. Bulletin du Centre d'Analyse du discours* 4: 5-76.
- CARDINALETTI, Anna (1997), « Agreement and control in expletives constructions », *Linguistic Inquiry* 28, 521-533.
- DUFRESNE, Monique & Fernande DUPUIS (2008), « Les constructions impersonnelles et l'expression du nombre en français médiéval », in B. Fagard, S. Prévost, B. Combettes B. & O. Bertrand (éds.) *Evolutions en français - Etudes de linguistique diachronique*. Bern, Peter Lang, 45-62.
- DUFRESNE, Monique & Fernande DUPUIS (2010), « Les structures inaccusatives en français médiéval », in F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klinger, L. Mondada & S. Prévost (éds.) *Actes du 2^e Congrès mondial de Linguistique Française*. Paris, [publication en ligne, DOI: <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010218>]
- ERNOUT, Alfred & François THOMAS (1959), *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- FOULET, Lucien (1963 [1928]), *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion
- FOURNIER, Nathalie(1998), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.

- GOUGHENHEIM, Georges (1974), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard.
- HAASE, Albert (1914), *Syntaxe française du XVIIe siècle*, Paris, Delagrave.
- LARDON, Sabine & Marie-Claire THOMINE (2009), *Grammaire du français de la Renaissance*, Paris, Garnier.
- LEGENDRE, Geraldine. & Antonella SORACE (2003), « Auxiliaires et intransitivité en français et dans les langues romanes », in D. Godard (éd.) *Les langues romanes: problèmes de la phrase simple*, Paris, CNRS Editions, 185-233.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1997), *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan.
- MARTIN Robert & Marc WILMET (1980), *Manuel du français du Moyen-Age. Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI.
- MÉNARD Philippe (1998), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Ed. Bière.
- MOIGNET, Gérard (1984), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- SANDQVIST Sven (1984), *Notes textuelles sur le Roman de Tristan de Bérout*, Etudes Romanes de Lund, 39.
- SANDQVIST Sven (1976), *Etudes syntaxiques sur la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit*, Etudes Romanes de Lund, 26.
- SERBAT Guy,(1986), *Les structures du latin*, Paris, Picard.
- STÉFANINI Jean (1962), *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Publications de L'Université de Provence.
- WOLEDGE Brian (1979), *La syntaxe des substantifs chez Chrétien de Troyes*, Droz.

RÉSUMÉ :

Le but de cette contribution est d'étudier, d'un point de vue diachronique, la relation qui s'établit entre la position du sujet et les phénomènes d'accord. En prenant en compte des textes d'ancien et surtout de moyen français, nous essayerons de montrer comment s'établit une dissymétrie, en ce qui concerne l'accord sujet – verbe, entre les schémas SVX et XVS, et comment cette dissymétrie change le statut de la zone postverbale. Pour cela, nous examinerons successivement trois types de constructions : les constructions impersonnelles, pronominales et passives, qui présentent un certain nombre de points communs. Nous nous attacherons ensuite au rôle que jouent, d'une manière générale, les caractéristiques sémantiques du groupe nominal sujet, afin de déterminer, tant en ce qui concerne le sujet que le verbe, le poids relatif des facteurs sémantiques et des facteurs syntaxiques observés, et leur interaction avec la syntactisation progressive de l'organisation discursive de la phrase.

Mots clés : accord ; constructions impersonnelles et pronominales ; position du sujet ; détermination nominale ; français médiéval.

ABSTRACT :

In this article we aim to study the relationship between the subject position and agreement phenomena, from a diachronic point of view. Relying on texts of Old and

mainly Middle French, we will try to highlight the emergence of a dissymmetry, as concerns subject-verb agreement, between SVX and XVS schemas, and how this modifies the status of the preverbal zone. We will examine three different constructions : impersonal, pronominal and passive constructions, which display certain common features. Then we will focus on the semantics of nominal subjects, in order to determine the respective influence of semantic and syntactic factors, as regards both subjects and verbs, and how they interfere with the ongoing syntactization of the discourse organization in the sentence.

Key words : agreement; impersonal and pronominal constructions ; subject position; nominal determination ; Medieval French.